

Démission technique et tactique du maire

Elle est provisoire car Arthur Paecht entend être candidat à sa succession. Sa lettre est partie en préfecture. Les élus devront voter la nouvelle distribution des rôles sous quinze jours



Redistribution des délégations, montée de nouveaux adjoints : en démissionnant après quatorze mois de mandat, Arthur Paecht, libéré de surcroît de ses fonctions de député, s'offre un nouveau départ. (Photo doc Var Matin.)

LA démission d'Arthur Paecht de ses fonctions de maire étaient dans l'air depuis plusieurs semaines. Mais ses motivations pouvaient être multiples. Il se disait ces derniers temps découragé car « les dossiers n'avancent pas aussi vite que je le souhaite. » Depuis plusieurs mois, son premier adjoint le Dr Collard ne siégeait plus en conseil municipal et son remplacement devait être tôt ou tard envisagé. Puis il y a eu les élections législatives et la candidature de son adjointe Nathalie Bicaïs comme suppléante de Ferdinand Bernhard, équipe concurrente du tandem Vialatte/Paecht qui l'a finalement emporté.

Recomposition du conseil municipal

Arthur Paecht démissionne donc mais pour raisons techniques, affirme-t-il, en vue d'une réorganisation du conseil municipal. Réorganisa-

tion interne qui va tenir compte de la loi du 27 février 2002.

« Par ma démission, c'est à une recomposition de l'exécutif communal que j'aspire, selon trois axes : rationalisation des délégations de fonction des adjoints, création de postes d'adjoints de quartier, délégation de dossiers sectoriels ou thématiques pour les conseillers municipaux » précise Arthur Paecht dans sa déclaration adressée à Var Matin.

Mais cette nouvelle donne tiendra forcément compte des problèmes accumulés en quatorze mois d'exercice. Outre le souhait de certains élus de changer de délégation, il faut aussi remplacer le premier adjoint. « Factuellement ma démission est, c'est vrai aussi, motivée par le départ pour raison de santé de mon ami le Dr Collard » ajoute A. Paecht.

Cette redistribution des cartes peut aussi être tactique. Elle va, à

n'en pas douter, renvoyer Nathalie Bicaïs sur les bancs de l'opposition. « On verra si elle est candidate, mais si elle n'est plus dans la majorité, il n'y a pas de raison qu'elle soit adjointe. C'est le vote qui en décidera » expliquait hier le maire.

Arthur Paecht a déjà envoyé sa

✓ Délégations pour les conseillers municipaux

✓ Redistribution des rôles

✓ Elections en conseil sous quinze jours

lettre de démission au Préfet et attend le retour de courrier entérinant sa décision.

Michèle Joyan va assurer l'intérim. Il devrait prendre fin lors d'un

prochain conseil municipal qui doit avoir lieu sous quinze jours et au cours duquel les élus vont voter pour attribuer les nouveaux rôles. Arthur Paecht sera candidat à sa succession et de nouveaux visages devraient apparaître à ses côtés ou se rapprocher de lui. « Il est logique que la deuxième adjointe, si elle le souhaite devienne première adjointe. Mais c'est le vote qui en décidera » explique-t-il.

« Une nouvelle ère s'ouvre par conséquent avec une équipe mieux organisée pour des actions toujours plus proches de la population » concluait A. Paecht. Des actions qui, pour être concrétisées pourraient exiger d'autres changements mais côté administration, car selon le maire « cette réorganisation au niveau des élus, ne va pas la faire aller plus vite. » Un mandat c'est tellement court !

Régine MEUNIER.

Cap maintenu sur trois priorités

La démission d'Arthur Paecht va provoquer de gros changements internes mais pas semble-t-il, au niveau de sa politique. Dans sa déclaration il réaffirme son intention de « respecter ses engagements » autrement dit son programme électoral : « Passé quatorze mois

d'exercice à la tête de la commune, un premier bilan se découvre. J'ai été élu sur la base d'un programme d'actions concrètes et nécessaires pour remettre sur les rails du progrès notre ville. J'entends respecter mes engagements.

Trois points principaux structureront l'action de la municipalité : le lancement de projets structurants pour la ville - le projet d'aménagement de l'ex-site des chantiers navals étant son principal pivot ; la maîtrise des dépenses publiques par la restructuration de notre appareil

administratif - l'introduction de la démarche qualité occupe là aussi un axe central ; le maintien d'un lien social fort entre les citoyens et la maison communale - l'application volontaire de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité y participant pleinement. »